

Assurance chômage : la réforme attendra...



© 2024 Les Echos Publishing

À défaut d'accord entre les partenaires sociaux, le gouvernement avait repris la main sur le dossier de l'assurance chômage annonçant, pour la fin de l'année 2024, un durcissement des conditions d'accès aux allocations chômage et une diminution de la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi. À ce titre, un décret devait être publié avant le 1^{er} juillet 2024 afin d'instaurer ces nouvelles règles.

Toutefois, en raison des résultats des dernières élections européennes, de la dissolution de l'Assemblée nationale qui s'en est suivie et des résultats du premier tour des élections législatives, le gouvernement a décidé de suspendre sa réforme. Dès lors, si un décret a bien été publié en la matière le 1^{er} juillet 2024, il a uniquement vocation à prolonger les règles existantes de l'assurance chômage. Et ce, jusqu'au 31 juillet 2024.

La réforme de l'assurance chômage devrait donc revenir sur la table une fois les élections législatives closes. Reste à savoir si les nouvelles règles prévues par l'actuel gouvernement seront conservées en l'état ou bien remises au goût du jour... À suivre donc.

[Décret n° 2024-648 du 30 juin 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing